
 <p>Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p>	 <p>étapes sur mer — DESTINATION — BAIE DE CANCHE</p>
Délibération n° 17	Conseil Municipal du Jeudi 15 décembre 2022
Service Nature	Domaine de compétence : 7.10 – Finances divers
<p>Le Lundi cinq décembre deux mille vingt deux à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Franck TINDILLER.</p> <div data-bbox="177 804 523 1312" style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Date de convocation : 05/12/2022 Membres présents : 20 Membres ayant donné pouvoir : 9 Membre(s) excusé(s) : 2 Membre(s) non excusé(s) : 2 Nombre de votants : 29</p> <p>Arrivée de Madame DUFOUR Lyliane et Madame NEMPONT Marine à 18 h 45</p> <p>Affiché le 19/12/2022</p> </div> <p>Présents : Monsieur Franck TINDILLET, Maire, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Christelle BEAURAIN, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Bernard WAUQUIER, Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Nathalie TILLIER, Adjoint, Monsieur Gérard ANDRE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Andréa ELYSE, Monsieur Adrien BACLET, Madame Marine NEMPONT, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Philippe RAMET, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, Conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame DELSAUX Dominique à Monsieur Franck TINDILLER, Madame PREUVOST Coralie à Monsieur LANQUETIN Charles, Madame DENEUX Sophie à Monsieur BOUVILLE Jean-Pierre, Madame BOUTOILLE Josiane à Madame BEAURAIN Christelle, Monsieur CADET Frédéric à Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur HURTREL Grégory à Monsieur Adrien BACLET, Madame Aurore WACOGNE à Madame Nathalie TILLIER, Monsieur BAILLET Robert à Monsieur BAILLET Sébastien, Madame Gosselin Justine à Madame NEMPONT Marine</p> <p>Absent (s) excusé (s) : Monsieur LAMOUR Jean-Pierre, Madame GOLDSTEIN Anne-Marie</p> <p>Absent (s) non excusé(s) : Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Xavier BRASSART</p> <p>Arrivée de Madame DUFOUR Lyliane et Madame NEMPONT Marine à 18 h 45</p> <p>Votants : 29</p> <p>Secrétaire de séance : Madame ELYSE Andréa</p> <p>Objet : 1 Million d'arbres en Hauts-de-France - Appels à projets – Plantations d'arbres et arbustes 2022-2023</p>	
Rapporteur : Madame Maryse MAILLART, Adjointe.	
Synthèse de la délibération :	Plantations d'arbres et arbustes 2022-2023

Vu les articles L. 2334-32 à L 2334-39 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2020.00289 de la région « Hauts-de-France » concernant le Plan « 1 million d'arbres en Hauts-de-France » 2020-2022

Vu les opérations éligibles au titre l'appel à projet « 1 million d'arbres en Hauts-de-France »

Etant donné la commission n°4 « Equiper durablement la ville d'Étaples-sur-Mer » du 2 décembre 2022

Considérant que :

- La commune s'est engagée dans sa charte de l'arbre signée en 2019 à renforcer le patrimoine arboré de la commune (délibération n°27 du 5 juin 2019) ;
- La municipalité s'est engagée sur la plantation de 10 000 arbres en 10 ans.
- L'arbre constitue à la fois un allié pour favoriser la biodiversité en ville mais également un moyen efficace de lutter contre les effets du réchauffement climatique (vagues de chaleur, inondations, tempête).
- Le coût estimatif du projet s'élève à la somme de 2 058 €uros HT pour 333 arbres ou arbustes et leurs protections ;
- L'opération est éligible à l'appel à projet « 1 millions d'arbres en Hauts-de-France » et que la subvention pouvant être sollicitée est de 90 % du montant HT des arbres et fournitures,
- Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

- DEPENSES		- RECETTES	
Arbres et fournitures 2 058,00 €	Région Hauts-de-France (90 %) ...	1 852,20 €
		FONDS PROPRES.....	205,80 €
- TOTAL DEPENSES.....	2 058,00 €	- TOTAL RECETTES	2 058,00 €

Il précisé que, s'agissant d'un plan de financement prévisionnel, celui-ci peut évoluer en fonction des sources de financement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

1°) d'approuver la plantation de 333 arbres et arbustes sur le territoire de la commune ;

2°) de valider le plan de financement tel que repris ci-dessus ;

3°) d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention au taux maximum au titre de l'appel à projet « 1 millions d'arbres en Hauts-de-France » soit 90% du montant.

La délibération est adoptée par 29 voix pour.

Vu pour être affiché le 19 décembre 2022 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire
Franck TINDILLER



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication
d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

